

LA LANGOUSTINE VIVANTE DU GOLFE DE GASCOGNE

ACTEURS ET ENJEUX

Intervention de Sébastien Metz doctorant à ENSAR de Rennes Accueilli au CEDEM de Brest

Le Guilvinec 21 octobre 2002

La langoustine vivante du golfe de Gascogne se pêche essentiellement au chalut de fond (unique ou jumeaux) Deux zones sont concernées :

- ❖ La grande vasière du Guilvinec (nord) qui va de la pointe de Penmarc'h au Croisic.
- ❖ La vasière de Gironde plus au sud.

Les apports proviennent :
(figure1)

<u>Ports</u>	<u>Lieux de pêche</u>
50% du Pays Bigouden/Concarneau	vasière du Guilvinec
25% de Lorient	vasière du Guilvinec
15% Le Croisic	vasière du Guilvinec
10% La Cotinière	vasière de Gironde

La langoustine vivante du golfe de Gascogne a un circuit très court de commercialisation. C'est un produit de qualité et d'appel pour vendre les autres produits de la pêche et des élevages marins. Suivant les conditions de conservation à bord, ce produit frais arrive au consommateur dans les trois jours suivant la pêche (figure 5)

Les chaluts jumeaux sont utilisés sur la vasière du Guilvinec par les côtiers qui rentrent le soir pour vendre sous criée. Ces langoustines sont douchées par l'eau de mer pour assurer la conservation. Les chaluts (francs ?) seuls sont utilisés par les pêcheurs de la Cotinière qui font plusieurs jours de mer et qui ont à bord un système de conservation avec de l'eau à 4°. Ces chambres spéciales ont été financées à la hauteur de 83% par des fonds européens.

Un programme d'étude sur trois ans pour la sélectivité des chaluts se met en place.

Ce programme financé par l'Europe, l'état et les trois régions concernées avec les organisations de producteurs, les comités locaux, le comité national des pêches, IFREMER fera la validation. C'est le bureau d'étude COFREPECHE qui a été retenu par les instances nationales.

La pêche des langoustines s'accompagne bien souvent de prise de juvéniles de merlus qui arrivent morts sur le pont. Le merlu est déclaré en danger dans les mers européennes et un plan de sauvegarde du merlu est en place et se traduit par des zones définies et des maillages différents à utiliser suivant les zones.

Certains pêcheurs voient derrière le plan de restauration du merlu encore une autre augmentation de maillage. Certaines zones de pêche de la langoustine sont déjà concernées.

Il y a un désaccord total entre les pêcheurs et IFREMER sur l'évaluation des stocks.
Les pêcheurs considèrent que la méthode de recherche n'est pas fiable et que les fluctuations qu'ils observent ne se retrouvent pas dans les avis des scientifiques.
Les diminutions de quotas proposées leur paraissent excessives.

Des questions ont émergées très rapidement.

Comment se met en place un quota au niveau de l'Europe ?

Les instituts de recherche (biologie) des différents pays transmettent leur travail au CIEM* qui émet un avis en juin.

ACFM** émet des propositions qui sont transmises à la DG pêche.

Les 15 ministres des pêches se réunissent et règlent les TAC et Quotas des différentes espèces.

Quels sont les différents types de chalut ?

La recherche va être faite dans l'association, on peut déjà énumérer :

- Chalut franc
- Chaluts jumeaux
- Chalut pélagique
- Nabéran (à grande ouverture verticale)...

*CIEM crée en 1903 groupe de scientifiques en biologie.

**ACFM